



PROPOSITION DE STAGE

Mise en œuvre du plan d'actions « mares » sur la Métropole de Grenoble (Isère)

Contact : Les candidatures et les demandes éventuelles de renseignements sont à envoyer à l'attention de M.Rémi Fonters **par courriel** à la LPO Isère : **isere@lpo.fr** avant le 19 février 2018.

Objet du stage :

La finalité de cette action est de maintenir, de renforcer et conserver une des structures écopaysagères primordiales pour les connexions écologiques sur la Métropole de Grenoble.

Les mares sont des réservoirs de biodiversité locaux du fait de la grande diversité d'habitats qu'elles créent (en fonction de la végétation, du type des berges, des propriétés physico-chimiques de l'eau...). De nombreuses espèces, tant animales que végétales, dépendent de ces milieux pour vivre. La raréfaction des mares met donc directement en cause leur survie. La présence d'un réseau de ces petits points d'eau sur un territoire est nécessaire aux espèces migratrices, à la dispersion des espèces ou aux échanges génétiques entre les différentes populations menacées par la fragmentation des milieux naturels. Les mares ont aussi de nombreux autres intérêts : interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, hydrologiques, culturelles, agricoles, pédagogiques, paysager...

La baisse du nombre de mares et leurs dégradations est un phénomène inquiétant. Cette diminution s'explique par le comblement naturel (manque d'entretien) et le comblement volontaire (mise en culture, urbanisation, sécurisation...) et les atteintes diverses (dégradation de la qualité de l'eau, dépôts...), le remblaiement de nombreuses mares encore constaté aujourd'hui et non compensé par la création de nouveaux milieux ou, au mieux, de façon anecdotique.

Ce stage contribue au renforcement du maillage de mares dans le cadre d'un contrat vert et bleu, afin de renaturer les secteurs les plus dégradés de la Métropole de Grenoble :

- créer ou restaurer des mares, principalement sur quatre secteurs considérés comme prioritaires,
- accompagner techniquement les Communes de la Métropole dans la création de mares.

Cette action bénéficie du soutien financier de l'Europe au travers du fonds européen de développement régional (FEDER).

Le stagiaire sera mené à :

- Participer activement au diagnostic basé sur un travail cartographique sur l'inventaire des mares et leur état de conservation. Cette cartographie se concentrera sur les 4 secteurs prioritaires de la Métropole.
- Participer activement à la création d'un « observatoire des mares et de la biodiversité » en collectant les informations sur les mares de la Métropole.
- Participer à l'animation de la démarche mares sur la Métropole (contacts avec les propriétaires publics ou privés), recherche et animation foncière, rédaction de conventions...
- Participer et organiser de chantiers bénévoles de création de mare, ouverts aux habitants volontaires des communes concernées et aux personnes intéressées (citoyens, membres d'APNE).

La structure d'accueil :

Créée en 1973 la LPO Isère est une association qui mène des actions de protection et de sensibilisation en faveur de la faune sauvage et des milieux naturels. Nous cherchons à connaître et à faire découvrir la biodiversité de notre territoire pour mieux la sauvegarder, avec la volonté de mobiliser l'ensemble des citoyens, des élus et des décideurs publics. Elle comporte actuellement une douzaine de salariés qui travaillent sur de l'animation, de la vie associative, et sur de la réalisation d'étude pour la préservation de la biodiversité.

Plus d'informations sur isere.lpo.fr

Compétences requises pour le stage :

Niveau Master 1 ou Master 2.

Compétences en écologie pratique (aménagement pour la faune et la flore sauvages) et en gestion des milieux naturels (milieux, corridors biologiques...).

Autonomie, bon relationnel, connaissances faunistiques et floristiques, compétences en SIG, bonne organisation... et motivation, dynamisme !

Résumé :

- Stage de 6 mois
- Lieu de stage : LPO Isère, Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère, 5 place Bir Hakeim, Grenoble et déplacement sur la Métropole de Grenoble
- Étudiant en écologie / gestion des milieux naturels
- D'avril à septembre 2018
- Permis de conduire et voiture personnelle obligatoire
- Date limite de candidature : 19 février 2018
- Semaine d'entretien : 19 au 23 février 2018
- Envoi des candidatures à l'attention de M.Rémi Fonters par courriel à isere@lpo.fr

